

72 - Motion visant à autoriser l'armement de la Police municipale de Besançon présentée par les groupes Les Républicains et UDI

«**M. FOUSSERET, Maire** : Monsieur GROSPERRIN, deux minutes, je vous fais confiance.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur le Maire. Il y a deux solutions, soit on lit la motion, soit on la commente. C'est 2 mn donc j'ai bien compris que les choses vont aller vite. Simplement un mot juste en préalable, les syndicats ont demandé à me rencontrer, je les ai rencontrés, à 98 % ils sont pour l'armement, ils m'ont expliqué les raisons, pas simplement de protéger la population mais de se protéger eux-mêmes et dire que c'est aussi une force d'appoint, on ne leur demande pas d'aller... Je lis la motion... parce que j'ai déjà pris 10 secondes... j'ai bien compris...

M. LE MAIRE : Allez-y parce que vous avez compris que j'avais compris ce que vous vouliez faire.

M. Jacques GROSPERRIN, Conseiller Municipal, Rapporteur : «*Il y a un mois, la France subissait une agression sans précédent : des terroristes lourdement armés entraient dans une salle de spectacle parisienne et assassinaient des dizaines d'hommes et de femmes. Au même moment, d'autres commandos mitraillaient les terrasses de café des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, ajoutant au macabre bilan du Bataclan des dizaines de victimes supplémentaires.*

Dans la nuit du 13 au 14 novembre, le Président de la République, chef des armées, donnait des ordres pour que les positions ennemies, en Syrie, soient pilonnées par notre aviation. Le porte-avions Charles de Gaulle recevait l'ordre d'appareiller aussi vite que possible pour renforcer notre dispositif militaire en Méditerranée orientale. La France entrait donc en guerre.

Se rassemblant derrière son drapeau, faisant bloc derrière le chef de l'Etat, le peuple français renouvelait alors sa confiance dans ses institutions pour gagner cette guerre qui nous est déclarée. Cette union, symbolisée par le vote quasi unanime au Parlement des décisions sécuritaires qui s'imposaient, marquait la victoire de la première bataille, mère de toutes les autres : celle du rassemblement.

La guerre dans laquelle la France est désormais engagée se déroule sur deux fronts : à l'extérieur de nos frontières et sur le territoire national. Pendant que nos forces armées affaiblissent l'ennemi sur le théâtre des opérations extérieures, la sécurité des Français, sur le sol national, doit être, plus que jamais, renforcée. Les Français le savent : la situation de guerre augmente les risques qui pèsent sur leur sécurité quotidienne. Si l'on ne veut pas que l'existence de ces risques fasse vaciller l'unité et la détermination du peuple français, il est indispensable de hausser notre niveau de protection.

Les mesures prises par le Gouvernement doivent impérativement être accompagnées par des mesures locales rapides et efficaces. C'est ainsi qu'il faut comprendre la déclaration du Président de la République aux maires : «Le Gouvernement entend vous aider à mieux protéger nos compatriotes mais également à mieux protéger les policiers municipaux en finançant leur équipement, en apportant aux maires qui le souhaitent les armes qui seront prélevées sur les stocks de la police nationale. Les contrats locaux de sécurité seront également renforcés par des moyens supplémentaires pour que nous puissions agir dans le même esprit et à la même force». En temps de guerre, il n'y a plus de politique de droite ni de politique de gauche, de majorité ni d'opposition. Il n'y a que la France qui réclame une politique de défense et de sécurité pour ses enfants.

Nul ne comprendrait, dans un tel contexte, que la Police municipale de Besançon ne soit pas équipée d'armes à feu. Les policiers municipaux de Besançon, et leurs syndicats, le réclament. Ils souhaitent pouvoir assumer ce devoir qui est l'essence de leur mission : protéger les Bisontines et les Bisontins. Il faut pour cela qu'ils puissent être, eux aussi, protégés dans l'action. Ils pourront ainsi collaborer plus efficacement avec la Police nationale, pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

C'est dans cet esprit de rassemblement que les groupes «Les Républicains» et UDI assumant leur responsabilité dans une situation de guerre inédite, souhaitent soumettre au vote du Conseil Municipal de Besançon, la motion suivante :

Article 1^{er} : Les agents de la police municipale de Besançon satisfaisant aux exigences légales et réglementaires en vigueur seront équipés d'armes à feu.

Article 2 : Le Maire de Besançon est mandaté par le Conseil Municipal pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente motion».

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas arrêté parce que c'est important. Ce que je vais vous répondre, avant que chaque groupe puisse s'exprimer, quand vous dites qu'il faut que la sécurité soit renforcée sur le territoire français, oui, bien sûr, mais je n'ai pas dit autre chose. Je dis simplement qu'on doit donner les moyens à la police nationale d'effectuer ces missions. Aux missions de renseignement, aux missions de surveillance, le Président de la République l'a dit, je pense que c'est la bonne direction que de dire : si vous voulez, armez-vous. Et moi, ce que je demande au Président de la République Monsieur GROSPERRIN, ce que je demande au Ministre de l'Intérieur, ce que je demande au Premier Ministre, c'est de renforcer la police nationale. Et je ne le dis pas ce soir au Conseil Municipal, je leur ai dit déjà de vive voix au moins à deux reprises, entre autres à Bernard CAZENEUVE lorsqu'il est venu ici à Besançon et on a une dizaine, une douzaine de policiers, après il y a «chicaille» sur les nombres, est-ce qu'ils sont 10, 12... Et moi c'est ce que je continue à demander parce que quand vous dites de renforcer la sécurité, oui. Quand vous dites qu'il faut mieux protéger, je dis oui aussi mais il faut augmenter les effectifs. Mais moi ce soir, s'il y avait une fusillade à Planoise, je suis désolé, je n'envoie pas la police municipale faire cette mission, ce n'est pas la sienne. Quand vous avez dit -je crois que c'est M. MOUGIN- que ces groupes-là étaient islamistes, il n'y a pas que les islamistes, il y a eux bien sûr mais il y a aussi les autres, ils étaient lourdement armés. Pensez-vous que c'est avec un Manurhin ou une arme de ce type avec laquelle vous allez pouvoir neutraliser quelqu'un qui est lourdement armé avec une kalachnikov par exemple ? Pensez-vous vraiment qu'il va pouvoir le protéger ? Eh bien moi je vous dis que non et je pense que justement on met en danger nos policiers, je ne leur apporte pas un supplément de garantie, on les met en danger. Il faut, je le répète, revoir les missions et dire à la police municipale quelles sont ses missions. Elle n'a pas la mission de courir après les gangsters toutes sirènes hurlantes dans les quartiers. Vous vous êtes exprimé, vous vous êtes exprimé au nom de votre groupe puisque vous avez fait 3.28 mn. Je passe la parole maintenant à Mme FAIVRE-PETITJEAN si elle le souhaite, pour le groupe MODEM.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Oui, pour le groupe MODEM. Bien que sur le fond le groupe MODEM soit favorable à l'armement de la police municipale et nous l'avons communiqué à plusieurs reprises, nous ne prendrons part au vote d'aucune motion, comme nous l'avons déjà fait par le passé. Selon nous les motions ne sont que des grandes déclarations d'intention qui contribuent à donner l'image d'une politique impuissante et déconnectée. Le stade des intentions n'est pas notre façon de faire de la politique. Sur le sujet de l'armement de la police municipale ce ne sont pas des mots qu'attendent les policiers municipaux, mais des actes et des résultats. Depuis les attentats de janvier dernier nous avons engagé un travail de fond, de proximité et de consultation sur les sujets d'insécurité et ce malgré le refus de votre Cabinet de nous permettre la consultation de policiers municipaux. Donc notre démarche s'appuie sur le pragmatisme et sur un travail de fond, merci.

M. Christophe LIME : Il est toujours difficile, quand on parle d'émotion, d'essayer de prendre un petit peu de hauteur et je trouve toujours un peu désagréable le fait d'avoir d'un côté des gens qui voudraient sécuriser, protéger, et des autres qui feraient de l'angélisme et laisseraient tout faire. Je trouve que c'est très désagréable, très très désagréable parce que, Monsieur MOUGIN, vous dites que vous êtes caricaturé, ce serait bien qu'aussi vous ne caricaturiez pas non plus les positions des autres. En rappel, notre position c'est que la mission de sécurité est une position régaliennne. Elle doit être assurée par la police nationale, par l'ensemble des structures de la police nationale et il faut savoir que quand il y a un certain nombre d'interventions ce ne sont pas des policiers «classiques» -n'y mettez aucun préjugé par rapport à ce que je viens de dire- mais on intervient en fonction d'un certain nombre d'éléments. Le Maire l'a dit tout à l'heure, lorsqu'il y a des prises d'otages ce n'est pas de la police normale qui intervient, c'est le RAID, c'est le GIGN, donc on intervient en fonction d'un certain nombre d'éléments, de compétences, de

réflexions et d'assimilations y compris par rapport aux risques. Le 2^{ème} point c'est par rapport aux fonctionnaires. On a fait la chasse aux fonctionnaires mais on a un peu trop oublié que dans les fonctionnaires il y avait des infirmières, des magistrats et aussi des policiers. Et lorsqu'on a fait une chasse aux fonctionnaires et qu'on a supprimé 13 000...

M. LE MAIRE : 15 000.

M. Christophe LIME : ... 15 000 policiers ou gendarmes, on doit assumer les responsabilités, je fais le lien avec ce que j'ai dit aujourd'hui, c'est-à-dire que c'est à la police nationale, c'est à la gendarmerie d'assurer la sécurité de nos concitoyens. C'est un transfert aussi sur l'ensemble des budgets municipaux. Il faut savoir qu'aujourd'hui le coût pour la collectivité c'est 3 M€, cela signifie qu'au fur et à mesure du temps on a dérivé et le fait de l'armement pour nous, c'est un risque sur le fait de prendre, au fur et à mesure la prise de responsabilité que peut avoir la police au niveau national, c'est-à-dire qu'on va permettre à un certain nombre de policiers municipaux et on sait qu'il y a la pression de la part de l'Etat de transférer un certain nombre de compétences et nous nous avons la crainte, par rapport à ça, d'avoir une nouvelle fois un certain nombre de missions qui sont effectuées par la police nationale et la gendarmerie d'être transférées sur la police au niveau municipal. Nous avons reçu aussi les policiers et je peux vous assurer que... vous voyez Monsieur MOUGIN, même si on a des positions très différentes, à l'issue d'un entretien d'une heure et demie ils nous ont dit qu'ils n'étaient peut-être pas d'accord avec nous mais qu'ils comprenaient nos arguments sur un certain nombre de points et d'éléments et qu'ils étaient prêts à y réfléchir. Je terminerai en disant que nous sommes aussi, comme tous les salariés, très précautionneux par rapport à leur sécurité. La sécurité d'un policier c'est comme la sécurité de n'importe quel salarié, il faut le protéger et donc nous considérons, et là on est en accord avec le Maire sur le fait de se retirer quand les événements sont trop graves et pourraient mettre en jeu leur santé. Et je terminerai simplement sur deux chiffres, parce qu'on peut faire dire tout ce qu'on veut à l'émotion, mais sachez que depuis 10 ans, dans la police nationale, dans la police municipale, dans la gendarmerie, 90 % des décès de ces fonctionnaires sont liés à des suicides et non pas parce qu'ils ont été tués. C'est-à-dire que faisons attention sur là aussi l'émotion, on peut en jouer, moi aussi je peux vous donner le nom des 478 policiers, gendarmes qui se sont suicidés, on peut jouer sur l'émotion mais ce n'est pas avec l'émotion qu'on conduit un pays.

M. LE MAIRE : Je rappelle aussi, tu l'as évoqué rapidement, quand même, que surtout en 2007 et 2012 ce sont des faits objectifs, il y a 15 000 postes qui ont été supprimés. Vous avez oublié de dire, Monsieur GROSPERRIN, Monsieur le Sénateur, que si le Président de la République avait dit qu'il allait permettre l'utilisation d'armes de la police nationale il allait aussi, d'ici la fin de son mandat, rétablir les policiers et les gendarmes que vous aviez, vous, vos amis, supprimés. Mais en tout cas il l'a dit et je pense qu'il le fera parce que le Président de la République et je suis comme lui, Christophe tu as raison, il n'y a pas d'un côté ceux pour qui la sécurité ne compte pas, c'est trop facile. Ça compte parce qu'on a mis beaucoup d'argent là-dedans et on va continuer à en mettre. Mais vous avez simplement donné un mauvais mouvement et j'ai toujours dit et vous m'avez entendu le dire ici, que la RGPP qui voulait ne pas remplacer 1 fonctionnaire sur 2 c'était quoi ? Des policiers, des gendarmes, des instituteurs, des magistrats, des infirmières, des médecins en moins, je l'ai répété au moins 10 fois, 20 fois, 30 fois. Donc là, quand même, aujourd'hui ce que nous voyons, les effectifs en baisse, les effectifs insuffisants de Besançon c'est, je le dis calmement et sans polémique, le résultat du retrait de 15 000 policiers sous le gouvernement de la mandature précédente. Ce n'est pas le débat mais vous m'autoriserez quand même à dire les chiffres, vous m'autoriserez à donner ces chiffres parce que c'est trop facile de dire que ce n'est pas le débat.

Monsieur MOUGIN, vous intervenez là, pour votre groupe 2 mn parce que vous avez présenté votre motion, donc vous avez, comme M. GROSPERRIN, le droit de présenter votre motion et de parler 2 mn. Allez-y et si vous dépassez de 5" je ne vous couperai pas.

M. Philippe MOUGIN : Je serai bref. Monsieur le Maire, vous avez visiblement une position, ce n'est pas la nôtre...

M. LE MAIRE : Ça c'est clair...

M. Philippe MOUGIN : ...je pense qu'au départ, ou alors c'est une mauvaise explication de notre part, ou une incompréhension ou une compréhension défailante de votre part, on n'a jamais demandé aux policiers municipaux d'intervenir. D'ailleurs, quand il y a des clashes, vous le savez très bien, avec des gens armés, etc., les gendarmes même n'interviennent pas, on sécurise le site et on fait intervenir...

M. LE MAIRE : Bien sûr que je le sais.

M. Philippe MOUGIN : ... le GIGN ou le RAID en zone de police, etc. Là-dessus on est sur la même longueur d'onde que vous, il n'y a aucun souci là-dessus. Nous, le point que l'on met en avant, c'est que ces policiers municipaux puissent se défendre en cas d'agression et en cas de danger imminent, on ne demande pas à ce que ce soit des cowboys comme certains le laissent penser.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça.

M. Philippe MOUGIN : Certains le laissent penser. On ne demande pas d'intervenir donc. Il me semble que dans votre bureau, lorsque vous nous aviez reçus, d'ailleurs on vous en remercie encore, j'ai noté que vous étiez favorable, plus ou moins, si les policiers municipaux avaient été des anciens gendarmes, des anciens policiers nationaux...

M. LE MAIRE : Non, non, vous avez mal noté.

M. Philippe MOUGIN : Ecoutez, pourtant je l'ai noté.

M. LE MAIRE : Mais je me rappelle quand même bien de ce que je dis.

M. Philippe MOUGIN : Eh bien moi je me souviens bien de ce que vous m'avez dit.

M. LE MAIRE : Non, non. De toute façon c'est une affaire entre vous et moi, moi je m'en rappelle très bien.

M. Philippe MOUGIN : Ce que je veux dire aussi c'est qu'évidemment les policiers municipaux sont en droit d'avoir une légitime défense, en cas d'attaque, et je viens de le dire, en cas de danger imminent. Ils sont les primo intervenants, souvent. Quand vous parlez, hors ville, vous avez raison, ils arrivent sur des faits criminels ou délictuels qu'ils ne connaissent pas à l'avance, on est d'accord...

M. LE MAIRE : Vous pensez que le gars qui est sorti de chez Maty l'arme à la main, il allait pouvoir être stoppé par...

M. Philippe MOUGIN : ...Monsieur le Maire je pense connaître la situation. M. LIME vient d'annoncer quelques centaines de suicides, moi je peux vous dire que d'autres gendarmes d'ailleurs de mes amis ont été tués par balle, d'autres blessés, d'autres qui en souffrent encore. Donc je sais de quoi je parle...

M. LE MAIRE : Ça fait 2'14". Allez-y, terminez.

M. Philippe MOUGIN : Ce que je veux dire, pour les coûts c'est pareil, c'est un faux problème. Le coût, vous savez très bien qu'il peut être très limité. Et pour en finir, je ne dis pas 98 %, je dis quasiment 100 % des policiers municipaux sont pour puisqu'il y a une seule personne qui se ralliera à la majorité qui n'a pas pris de décisions. Tous les autres sont pour. Alors je ne vois pas pourquoi...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que disent ceux que je rencontre. Ecoutez, on ne va pas faire de sondages là-dessus.

M. Philippe MOUGIN : Ecoutez, à l'instar de M. GROSPERRIN j'ai rencontré les syndicats aussi, ils m'ont demandé, ce sont eux qui me l'ont dit, ce n'est pas moi.

M. LE MAIRE : Votre conclusion Monsieur MOUGIN.

M. Philippe MOUGIN : La conclusion c'est que...

M. LE MAIRE : On a compris, vous êtes pour...

M. Philippe MOUGIN : ... Monsieur le Maire, de revenir sur votre décision...

M. LE MAIRE : Bien, écoutez, je vous remercie. J'ai dit 2 mn, c'est terminé je ne ré-ouvre pas le débat Monsieur GROSPERRIN... Vous avez eu chacun 2 mn, les groupes ont eu 2 mn, je me conforme au règlement intérieur... Vous vous avez parlé 4 mn, vous avez lu votre motion et vous avez donné votre explication de vote. Monsieur GROSPERRIN, une phrase et après je vous coupe la parole, allez-y.

M. Jacques GROSPERRIN : Je suis capable de parler sans micro... Merci Monsieur le Maire, juste une seule phrase. Si dans un moment, suite aux élections et à ce qui s'est passé hier, je vous ai dit tout à l'heure, si nous ne sommes pas capables de nous rejoindre dans des conditions ou dans des moments...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une phrase ça, non, non... je n'aurais pas dû vous donner la parole...

M. Jacques GROSPERRIN : ...aussi difficiles, aussi importants, la solidarité on sera à vos côtés, la sécurité on vous demande simplement d'être à nos côtés, c'est tout. Je vous ai donné ma phrase.

M. LE MAIRE : Je suis trop bon, ça me perdra. Vous n'allez pas jouer au plus malin avec moi là-dessus Monsieur GROSPERRIN, c'est clair. Ce n'est pas un problème de solidarité, je pense que moi je protège mieux mes policiers municipaux en ne les armant pas qu'en les armant parce que quand vous vous trouvez avec quelqu'un qui a une arme devant vous, j'arrive là, croyez-vous, moi au conseil municipal, que je vais pouvoir arroser les personnes qui sont aux caisses au magasin Carrefour Market ? Pensez-vous que je vais pouvoir le faire ?

Je mets aux voix la motion de M. MOUGIN, du Front National Bleu Marine. Quels sont ceux qui sont pour la motion du Front National ? 2. Quels sont ceux qui sont pour la motion du groupe «Les Républicains» - UDI ? 10. Donc vos deux motions sont rejetées et la séance est levée».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (43 contre, 10 pour, 2 élus n'ayant pas pris part au vote), décide de rejeter la motion présentée par les groupes «Les Républicains» et UDI.

Rapport rejeté à la majorité
Pour : 10
Contre : 43
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.